

*M. Poffo H. Paul*

# RAPPORT

du Collège des Bourgmestre & Echevins

DE LA

VILLE DE HAL

SUR

l'Administration & la Situation

DES AFFAIRES COMMUNALES

EN 1890-91.

---

NIVELLES,  
Imprimerie administrative veuve DESPRET-POLIART.

# RAPPORT

du Collège des Bourgmestre & Echevins

DE LA

VILLE DE HAL

SUR

**L'Administration & la Situation**

DES AFFAIRES COMMUNALES

EN 1890-91.



NIVELLES,

Imprimerie administrative veuve DESPRET-POLIART.

R A P P O R T  
DU COLLÈGE DES BOURGMESTRE & ECHEVINS  
DE LA VILLE DE HAL  
SUR  
L'ADMINISTRATION & LA SITUATION  
DES AFFAIRES COMMUNALES EN 1890-1891

*Mesieurs,*

*En exécution de l'art. 70 de la loi communale du 30 Mars 1836, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport annuel sur l'administration et la situation des affaires de la ville pendant l'année 1890-1891.*

**Titre I.**

**Administration.**

Le 19 octobre 1890, le corps électoral a été appelé à procéder au renouvellement partiel du Conseil communal.

MM. DeBoeck L., Hanssens H., Dewée Ed., Langhendries G., Valckeniers N., Relecom Th. et Hinssen V. ont été élus conseillers communaux ; les six premiers pour un terme de 6 années, prenant

cours le 1<sup>er</sup> janvier 1891 et le 7<sup>e</sup> pour un terme de 3 années, expirant le 31 décembre 1893.

Les voix se sont partagées comme suit entre les différents candidats :

Electeurs inscrits :	926
Nombre de votants	835
Bulletins nuls	22
Votes valides	813
Majorité absolue	407

*Voix obtenues :*

MM. Deboeck L. 489 — Hanssens H. 469 — Dewée Ed. 467 — Langhendries G. 451 — Valckeniers 437 — Relecom Th. 412 — Hinssen V. 461.

Bonnewyn H. 346 — Possoz J. 343 — Nerincx Ed. 335 — Leemans 310 — Maillard 307 — Hoegenkamp 305 — Marcelis L. 310.

M. Hinssen, achevant le mandat de feu M. Blondeau, est entré en fonctions le 20 novembre 1890.

En séance du 1<sup>er</sup> janvier 1891, les nouveaux conseillers ont prêté serment entre les mains de M. Cuvelier, le plus ancien membre du conseil, échevin démissionnaire, et ont été installés.

Dans cette même séance, par application de la loi du 30 décembre 1887, le conseil a procédé à la nomination de deux échevins. MM. DeBoeck et Hanssens ont été élus respectivement 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> échevin. Ces messieurs, avec le conseiller M. Cuvelier, constituent le collège provisoire. Les nouveaux échevins prêtent le serment prescrit par la loi. Le conseil, à l'unanimité, propose au Gouvernement la nomination de M. DeBoeck comme Bourgmestre.

Par arrêté royal en date du 19 janvier 1891, M. DeBoeck L. a été nommé Bourgmestre de la ville de Hal et installé dans ces fonctions en séance du 1<sup>er</sup> février suivant. Le conseil procède le même jour au choix d'un échevin en remplacement de M. Deboeck L. Monsieur le docteur Dewée est élu. Il remplira les fonctions d'officier de l'état-civil.

Les membres dont les mandats n'ont pas dû être renouvelés sont Messieurs Cuvelier, VanLier, Vankeerberghen et Lenniau.

**Sections du Conseil communal.**

**1<sup>re</sup> SECTION. — Finances et comptabilité.**

MM. DeBoeck L., Président.  
Cuvelier L.  
Hinssen V.  
Relecom L.  
Vankeerberghen.

**2<sup>e</sup> SECTION. — Travaux publiques.**

MM. Hanssens, Président.  
Lenniau L.  
Langhendries G.  
Relecom Th.  
Valckeniers N.

**3<sup>e</sup> SECTION. — Instruction publique.**

MM. Hinssen V., Président.  
DeBoeck L.  
Dewée Ed.  
Vankeerberghen F.  
VanLier L.

Le Conseil s'est réuni 25 fois pendant l'exercice 1890-1891, a statué sur 123 affaires ; le collège a tenu 104 séances et a examiné toutes les questions de son ressort.

Une modification a été apportée dans les attributions du personnel des bureaux de l'hôtel de ville ; les actes de mariage ont été distraits du secrétariat et confiés à l'employé de l'état-civil.

Le personnel se compose :

- 1<sup>e</sup> du secrétaire ;
- 2<sup>e</sup> d'un employé ;
- 3<sup>e</sup> d'un employé de l'état-civil et de l'hôtel de ville.  
Ces employés ont dans leurs attributions.  
Le secrétaire M. Paternot N.
- 1<sup>e</sup> La comptabilité générale ;
- 2<sup>e</sup> La rédaction des procès-verbaux des séances du conseil communal et du collège ;
- 3<sup>e</sup> La correspondance administrative ;
- 4<sup>e</sup> La milice ;
- 5<sup>e</sup> Indigents : domicile de secours et fonds commun.  
L'employé, M. Lambert.
- 1<sup>e</sup> La population ; tenue des registres ;
- 2<sup>e</sup> Les expéditions et copies.  
L'employé de l'état-civil et de l'hôtel de ville, M. Schelfhout.
- 1<sup>e</sup> La tenue des registres de l'état-civil ;
- 2<sup>e</sup> Affaires électorales ;
- 3<sup>e</sup> Enquêtes de commode et incommodo ;
- 4<sup>e</sup> Autres affaires administratives ;
- 5<sup>e</sup> Transcription des procès-verbaux dans les registres. (Séances du conseil et du collège).

Ces employés communaux remplissent leurs fonctions à notre entière satisfaction.

Les bureaux sont ouverts de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures de relevée.

Le Bourgmestre, qui a son cabinet particulier à l'hôtel de ville, se tient à la disposition du public, tous les jours, de 11 heures à midi.

Le collège y tient ses séances le mardi, le jeudi et le samedi de chaque semaine.

**Listes électorales.**

Les listes arrêtées le 3 septembre 1891, comprennent :

260	électeurs généraux
771	" provinciaux
942	" communaux.

**Jury.**

La liste des personnes réunissant les conditions requises pour faire partie du jury a été arrêtée de la manière suivante en exécution de la loi du 9 août 1889 :

Jurés censitaires	20
Jurés non censitaires	8
Total	28

**Tribunaux de commerce.**

La liste des électeurs au tribunal de commerce a été clôturée le 3 septembre dernier. Elle comprenait 37 inscriptions.

**Titre II.**

**Population. — Etat-Civil.**

Au 31 décembre 1890 s'est fait, dans le royaume, le recensement général de la population.

Le chiffre de la population de notre ville s'élevait à cette date à 10,441 habitants.

Cette population se divise en : 5167 hommes, 5274 femmes dont 3414 hommes, 3324 femmes célibataires ; 1577 hommes, 1601 femmes mariés ; 175 hommes, 345 femmes veufs. Divorcés : 1 homme et 4 femmes.

Dans cette population il y a 3058 hommes et 2856 femmes sachant lire et écrire et 2109 hommes et 2418 femmes ne sachant ni lire ni écrire (y compris les enfants âgés de moins de 6 ans).

**Mouvement de l'Etat-civil pendant l'année 1890**

**Naissances** légitimes sexe masculin 165. — Illégitimes 11.  
" " féminin 186. — " 12.  
Total 374 naissances.

**Décès.** — Enfants et célibataires masculins 68 — féminins 70.  
Mariés 32 " 30.  
Veufs 20  
Veuves 22  
Total 242 décès.

Excédant des naissances sur les décès 132.

**Mariages.** — Entre garçons et filles 63  
" garçons et veuves 2  
" veufs et filles 11  
" veufs et veuves 3  
Total 79 mariages.

Divorces : Un en 1891.  
Légitimations : 13.

Le territoire de la ville, dont la superficie est de 2813 hectares 28 ares comprend 2108 ménages et une population de 10441 habitants. Le centre contient 1139 ménages et une population de 5377 habitants. Le hameau d'Esschenbeek, y compris Rhodenem renferme 624 ménages formant une population de 3290 habitants.

Le hameau de Breedhout, avec le Wolvendries, Elbeck et le Copdyde possède 345 ménages ayant une population de 1774 habitants.

Les professions se répartissent, pour le centre, d'après la liste d'inscription des patentables de la manière suivante :

Cordonniers (maitres)	14
Boutiquiers	370
Bouchers	38 non comp. les revendeurs de viande
Boulangers.	43
Cabaretiers.	378
Employés privés	55
Drogiste	1
Pharmaciens	4
Pharmacien-drogistes	2
Médecins	6
Tanneurs	2
Pâtissiers	5
Horlogers	7
Menuisiers	13
Constructeurs	4

Médecins-vétérinaires	2
Imprimeurs	4
Serruriers	5
Brasseurs	5
Distillateur	1
Fabricants de sucre	2
Fabricants de chicorée	3
Fabricant de papier	1
Notaires	3
Vanniers (mattres)	6
Architectes	3
Géomètres	4
Marchands de fromages	5
Maréchaux-ferrants	4 (travaillant avec des ouvriers).
Marchands de charbons	28
Tailleurs de pierres	3
Peintres-vitriers	8
Plafonneurs-badigeonneurs	5
Plombiers-zingueurs	10
Ardoisiers-couvreurs	5
Maçons-entrepreneurs	4
Bourreliers-sellières	5
Charrois	4
Marchands de fourrages	4
Avocats	5

#### Vaccinations.

MM. Vankeerberghen et Walravens, médecins vaccinateurs des indigents ont opéré 554 vaccinations pendant l'année 1890.  
Deux cents francs sont alloués; à cet effet, M. le Dr Vankeerberghen, comme conseiller communal abandonne ses honoraires.

### Titre III.

#### Milice. — Garde-Civique.

Le contingent fourni en 1891 par le 4<sup>e</sup> canton de milice, qui forme celui de Hal, a été de 28 hommes.  
115 jeunes gens ont été appelés à concourir au tirage au sort.  
Le nombre d'ajournés des années antérieures était de 38. Soit ensemble 153.

#### Etat intellectuel des miliciens de la ville de Hal en 1891.

Illetrés 29. Sachant lire et écrire 11. Instruction supérieure à ces 2 degrés 75.

#### Garde-Civique.

Elle n'est pas active; au 31 décembre dernier, le nombre de gardes inscrits s'élevait à 600.

### Titre IV.

#### Police. — Sûreté. — Hygiène.

Personnel. Le personnel de la police comprend :

- 1<sup>e</sup> Un commissaire de police.
- 2<sup>e</sup> 3 agents de police.
- 3<sup>e</sup> 2 gardes-champêtres.
- 4<sup>e</sup> 4 veilleurs de nuit.

Les modifications suivantes se sont produites dans le personnel de la police :

L'agent Vande Mortel G. décédé le 22 mai 1891 et l'agent Vellemans démissionnaire, ont été remplacés par les sieurs Callebaut et Saudemont.

Il résulte du rapport de Monsieur le commissaire de police que ce fonctionnaire a lieu d'être satisfait, en général, des agents sous ses ordres.

Le personnel fait régulièrement son service. Nous nous plaisons à reconnaître et le public a pu constater que notre service de police s'est sensiblement amélioré. Nous engageons cependant le personnel à redoubler de zèle et d'activité.

Les tableaux statistiques ci-dessous, indiquent le mouvement des affaires judiciaires, administratives et autres, dont le personnel de la police a eu à s'occuper pendant l'année :

#### Procès-verbaux correctionnels.

Actes de courage	4
Abandons d'enfant	3
Abus de confiance	3
Accidents	2

Adultère	1
Arrestation d'un évadé des colonies agricoles	1
Attentat à la pudeur	1
Blessures par imprudence	1
Calomnies	5
Cel	1
Coups et blessures ayant occasionné incapacité de travail	3
Coups et blessures volontaires	36
Devoirs remplis pour les parquets	67
Détournements	2
Emission de fausses monnaies	1
Enfouissement des veaux reconnus impropres à la consommation	2
Escroqueries	2
Incendies	4
Ivresse (récidive)	3
Maison menaçant ruine	1
Noyade	1
Outrages aux mœurs	2
Outrages, coups et résistance à la police	21
Recels	3
Soustractions frauduleuses	3
Suicides	2
Tentative de meurtre	1
Id. de vol	2
Tromperie sur la qualité de la marchandise vendue	1
Vagabondage qualifié	1
Viol	1
Violation de domicile	1
Vols à la tire	8
Vols avec circonstances aggravantes	27
Vols domestiques	8
Vols simples	14
	240

*procès-verbaux simple police.*

L'état d'entretien et de réparation du matériel et des pompes à incendie est satisfaisant.

### *Actes de courage et de dévouement.*

Voici les noms de ceux de nos concitoyens qui ont obtenu des récompenses honorifiques pour actes de courage et de dévouement.

MÉDAILLE DE 2<sup>e</sup> CLASSE.

M. Trullemans Jérôme jardinier, Hal, le 11 septembre 1890, Trullemans s'est particulièrement distingué dans un incendie.

MÉDAILLE DE 3<sup>e</sup> CLASSE.

M. Van Lier Jean-Louis fabricant de chicorée et M. Boulengier François couvreur se sont distingués dans le même incendie.

**MENTION HONORABLE.**

Plasman Charles boulanger, Hal, le 7 août 1890, Plasman s'est  
voué pour arrêter un cheval qui s'était emporté.

### Eclairage public.

*Liste indiquant les heures d'éclairage de l'année 1891.*

Janvier.	Du 1 <sup>er</sup> au 10, 107 becs de 4 1/2 à 11 heures du soir, de 11 à 6 1/2 heures du matin 72 becs.
	Du 6 au 16, 107 becs de 5 à 10 h. s., 72 becs de 10 à 6 m.
	Du 17 au 31, 72 becs de 5 1/2 h. s. à 5 1/2 h. m.
Février.	Du 1 <sup>er</sup> au 18, 105 becs de 5 1/2 à 10 h. s., 72 becs de 10 à 5 1/2 h. m.
	Du 19 au 28, 70 becs de 6 h. s. à 5 1/2 h. m.
Mars.	Du 1 <sup>er</sup> au 31, 70 becs de 6 1/2 à 5 1/2 m.
Avril.	Du 1 <sup>er</sup> au 15, 70 becs de 7 h. s. à 4 h. m. Du 16 au 30, 70 becs de 8 h. s. à 3 h. m.
Mai.	Du 1 <sup>er</sup> au 31, 70 becs de 8 1/2 h. s. à 3 h. m.
Juin.	Du 1 <sup>er</sup> au 5, 72 becs id. Du 6 au 30, 72 becs de 9 h. s. à 2 1/2 h. m.
Juillet.	Du 1 <sup>er</sup> au 31, 70 becs de 9 h. s. à 2 h. m.
Août.	Du 1 <sup>er</sup> au 19, 70 becs de 8 1/2 h. s. à 2 h. m. Du 20 au 31, 70 becs de 8 h. s. à 2 h. m.
Septembre.	Du 1 <sup>er</sup> au 20, 73 becs de 7 h. s. à 3 1/2 h. m. Du 21 au 30, 73 becs de 6 1/2 h. s. à 3 1/2 h. m.
Octobre.	Du 1 <sup>er</sup> au 22, 77 becs de 6 h. s. à 4 h. m. Du 23 au 31, 78 becs de 5 1/2 h. s. à 4 h. m.

Novembre. Du 1<sup>er</sup> au 24, 78 becs de 5 h. s. à 5 h. m.  
Du 25 au 30, 108 becs de 4 1/2 h. à 11 h. s. et 80 becs de  
11 h. s. à 6 h. m.

Décembre. Du 1<sup>er</sup> au 7, 108 becs de 4 1/2 à 11 h. s., et 80 à 6 h. m.  
Du 8 au 21, 80 becs de 4 1/2 h. s. à 6 h. m.

Le 22, 108 becs de 4 1/2 h. s. à 11 h. s. et 81 de 11 h. s. à  
6 1/2 h. m.

Le nombre des lanternes à gaz servant à l'éclairage est actuellement de 108.  
Nous chercherons à améliorer le service très important de l'éclairage public, en augmentant le nombre de becs et le nombre d'heures d'éclairage.

Un manomètre est placé à l'hôtel-de-ville pour que l'on puisse constater la pression. Elle doit être de 20 millimètres.

Ce service marche assez irrégulièrement, nous croyons devoir insister auprès de la police afin qu'elle tienne la main à l'exécution des obligations imposées par le cahier des charges et obligé les entrepreneurs à s'y conformer. Si, l'hiver dernier, l'éclairage a laissé beaucoup à désirer, les fortées gelées en ont été la principale cause.

Le contrat pour l'éclairage au gaz expirant en 1896, nous saisissons le conseil, en temps opportun, de cette très importante affaire et nous nous enquerrons de tous les renseignements pour doter notre ville d'un système d'éclairage en rapport avec les progrès de la science.

#### Cimetière.

La question du déplacement de notre cimetière a été souvent soulevée. Son emplacement actuel, enclavé dans les habitations et son exiguité (33 acres pour une population de 8000 habitants) sont les motifs, basés sur l'hygiène, qui en font reconnaître la nécessité. Aussi, cette question formera l'objet d'une étude spéciale et nous espérons pouvoir, avec l'aide de la province et de l'état y donner une solution prochaine.

#### Commission médicale locale.

Cette commission se compose de MM. Vankeerberghen, Président ; Dewée Ed., Dewée Em., Nericckx Ch., Borremans A., Houssiau P. membres et Aulard Secrétaire. Elle a tenu 6 séances.

## Titre V.

### Instruction publique.

La situation de notre enseignement public est très prospère. C'est avec une réelle satisfaction que nous constatons chaque année le succès de nos écoles, succès justifié d'ailleurs par leur excellente organisation et par la supériorité de l'enseignement qui s'y donne.

Cet état de choses nous prouve que les sacrifices faits par la ville profitent à notre population et que celle-ci en apprécie toute l'importance. Aussi le nombre d'élèves s'accroît-il chaque année.

Nos écoles communales primaires, gardienne et d'adultes contiennent ensemble plus de 1550 élèves et notre école moyenne en compte 295, ce qui fait une population scolaire de plus de 1800 élèves, non compris la population de notre école de dessin.

#### Ecole primaire des garçons (Centre).

Nous reproduisons ci-dessous le rapport de l'instituteur en chef M. E. Cantillon :

A Messieurs les Bourgmestre et Echevins de la ville de Hols.

MESSIEURS,

Conformément à l'article 20 du règlement des écoles primaires communales, j'ai l'honneur de vous adresser mon rapport sur la situation de l'école communale n° 1 des garçons de cette ville pendant l'année écoulée.

Le nombre maximum d'élèves qui ont fréquenté l'école pendant l'année scolaire 1890-1891 a été de 405. Au 31 décembre 1890, la population réelle de l'école, d'après les registres de présence, était de 341 élèves ; à la même date en 1890, elle était de 370, soit une augmentation de 29 sur l'année antérieure ; au 30 avril la population s'élevait à 354 élèves.

Ce total se distribuait entre les six classes de la manière suivante :

	Au 31 déc. 1890	Au 30 avril 1891
1 <sup>re</sup> classe (M. Cantillon)	36	32
2 <sup>e</sup> " (M. Everaert)	42	29
3 <sup>e</sup> " (M. Van Hassel)	55	46
4 <sup>e</sup> " (M. Kestens)	64	66
5 <sup>e</sup> " (M. Andries)	72	72
6 <sup>e</sup> " (M. Haché)	103	109
Total	370	354

On remarquera d'après ce tableau qu'au mois d'avril le nombre d'élèves a diminué dans les classes supérieures, surtout dans celles où les élèves sont en âge de faire leur première communion. Malheureusement il en est ainsi chaque année : beaucoup d'élèves quittent l'école après leur 1<sup>re</sup> com-

munion sans avoir achevé leurs études primaires. Il est fâcheux que l'indifférence de certains parents en matière d'instruction et les nécessités de la vie chez beaucoup d'ouvriers fassent qu'un nombre toujours trop grand d'enfants abandonne l'école à l'âge où elle leur serait le plus profitable.

Par rapport à l'admission des élèves indigents aux écoles primaires, l'administration communale a décidé que les billets d'admission ne seraient délivrés qu'au commencement de l'année scolaire, c'est-à-dire au mois d'octobre. Autrefois les élèves étant admis à Pâques et en octobre, les instituteurs des classes inférieures étaient obligés de faire deux divisions et ne pouvaient s'occuper qu'alternativement des élèves de chaque division. Cette mesure, Messieurs, ne peut que favoriser le progrès et l'avancement régulier de tous les élèves.

**Concours.** Chaque année les élèves de la division supérieure prennent part au concours général des écoles primaires, ainsi qu'au concours de religion. Les tableaux suivants vous indiqueront les noms des lauréats, le nombre des points et les récompenses obtenus par chacun d'eux.

#### Ecole communale n° 1 des garçons. Résultat du concours de 1890.

MAXIMUM 200 POINTS.

Borremans, Albert,	150	points 2 <sup>e</sup> prix.
Debast, Alfred,	146,3	Certificat de langue française, 2 <sup>e</sup> prix.
Sencie, Emmanuel	143,2	Certificat de capacité, 2 <sup>e</sup> prix.
Vanschedael, Victor,	138,1	3 <sup>e</sup> prix.
Defryns, Joseph,	131,7	Certificat de capacité, 3 <sup>e</sup> prix.
Vanden Elsken, Jules	130,9	id.
Demesmaeker, J.-B.	127,6	id.
Delmè, Gustave,	126,5	id.

14 élèves ont pris part au concours, dont 8 ont obtenu des distinctions : 3 Deuxièmes prix ; 5 troisièmes prix ; 5 certificats de capacité ; 1 certificat de langue française.

#### Concours de Religion de 1890.

N°	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLÈVES.	Nombre des points obtenus sur 100.	RÉCOMPENSES.	Observations.
1	Vanden Elsken, Jules	95,5	Diplôme d'honneur	14 élèves ont concouru et 13 ont obtenu une distinction :
2	Debast, Alfred.	93	id.	2 dipl. d'honn <sup>r</sup> .
3	Demesmaeker, J.-B.	89,5	Accessit.	4 accessits.
4	Sencie, Emmanuel.	86,5	id.	3 ment. honor.
5	Borremans, Albert.	85,5	id.	4 mentions.
6	Hellinckx, Léopold.	82	id.	
7	Defryns, Joseph.	78	Mention honorable	
8	Coene, Antoine.	77,5	id.	
9	Delmè, Gustave.	74	id.	
10	Devriese, Georges	69,5	Mention.	
11	Glyssels, Léopold.	69	id.	
12	Martel, Joseph.	63	id.	
13	Vanschedael, Victor.	60	id.	

#### Concours de Religion de 1891.

N°	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLÈVES.	Nombre des points obtenus sur 100.	RÉCOMPENSES.	Observations.
1	Defryns, Joseph	94	Diplôme d'honneur	25 élèves ont pris part au concours de religion, dont 21 ont obtenu une récompense :
2	Delmè, Gustave	91,5	id.	4 dipl. d'honn <sup>r</sup> .
3	Hellinckx, Léopold	90,5	id.	6 accessits.
4	Hicquet, Léopold	90	id.	6 ment. honor.
5	Debast, Alexander	85,5	Accessit.	5 mentions.
6	Couturiaux, Joseph	83,5	id.	
7	Vandevelde, Félix	83	id.	
8	Barbé, Daniel	82,5	id.	
9	Demesmaeker, J.-B.	81,5	id.	
10	Glyssels, Léopold.	80,5	id.	
11	Herremans, Jean.	76	Mention honorable.	
12	Sencie, Em.	75,5	id.	
13	Vander Elst, François	75,5	id.	
14	Vanderstichel, Eugène	75	id.	
15	Harnie, Charles-Louis	71	id.	
16	Martel, Joseph	70,5	id.	
17	Glyssels, Félix	67,5	Mention.	
18	Vanisterbeek, Jean	67,5	id.	
19	Demuylder, Félix	67	id.	
20	Vanderstichel, Arthur	61	id.	
21	Walravens, Jean	61	id.	

Le jury chargé de la correction du concours général n'ayant pas encore terminé ses travaux, il m'est impossible, Messieurs, de vous communiquer le résultat de ce concours. Cependant, je tiens à vous faire remarquer que Monsieur l'Inspecteur principal de l'Enseignement primaire m'a fait connaître que les points obtenus en sciences agricoles ne seront pas comptés aux élèves de l'école communale n° 1 de la ville de Hal.

Le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique a décidé que les élèves des écoles urbaines ne peuvent répondre aux questions d'agriculture posées dans les concours cantonaux, même quand cette branche répond à un besoin réel dans la localité, et qu'elle est rangée parmi les branches obligatoires du programme.

Les écoles des villes sont donc placées dans des conditions moins favorables que celles des campagnes, puisque leurs élèves doivent atteindre le même minimum de 125 points sur un maximum de 200 points, tandis que le maximum des écoles rurales s'élève à 220 points.

Après avoir sacrifié beaucoup de temps à cette nouvelle science, il est décourageant pour le personnel enseignant d'apprendre que les élèves ne peuvent concourir en sciences agricoles. Si Monsieur le Ministre maintient sa décision pour l'année prochaine, je demanderai à l'Administration communale de bien vouloir supprimer le programme les éléments de l'agriculture, notamment à l'étude de la langue française.

**Caisse d'épargne.** Pendant l'année scolaire, c'est-à-dire depuis le

mois d'octobre 1890 jusqu'au mois de septembre 1891, les élèves de notre école ont épargné frs 445,26. Cette somme a été versée par 48 élèves possédant tous un livret de la succursale de la caisse générale d'épargne et de retraite établie à Hal.

En dehors de ces élèves, il y en a encore qui ont un livret de la caisse d'épargne, mais comme ils font leurs versements directement à la poste, il m'est impossible de vous faire connaître le montant de leurs épargnes.

**Ecole d'adultes.** Pendant l'année scolaire, 111 élèves se sont fait inscrire pour suivre le cours d'adultes. La moyenne de fréquentation a été de 45 élèves.

Peu de personnes comprennent l'utilité de l'organisation de l'école d'adultes, celle-ci est cependant un excellent moyen pour rendre plus efficace et plus durable l'influence bienfaisante de l'école primaire.

L'école d'adultes de notre ville comprend :

1<sup>e</sup> Un cours élémentaire destiné aux jeunes gens qui n'ont pas reçu l'instruction primaire ou qui ne l'ont reçue que d'une manière très incomplete.

2<sup>e</sup> Un cours de répétition et de perfectionnement destiné aux jeunes gens, qui ont suivi les leçons des trois degrés d'une école primaire.

Dans le cours inférieur sont admis ceux qui n'ont jamais rien su, ceux qui ont tout oublié et ceux qui aspirent à donner quelque développement à des connaissances toutes rudimentaires acquises à la hâte dans les divisions inférieures de l'école primaire. Dans ce cours ils peuvent apprendre à lire, à écrire, et acquérir au moins les notions les plus indispensables de calcul, de langue maternelle, de géographie, etc.

Le cours supérieur est destiné à donner plus de solidité, plus d'étendue aux matières principales de chacune des branches de l'enseignement primaire. Il comprend : la langue maternelle, l'arithmétique, le dessin, la géographie, l'histoire, le droit constitutionnel, l'hygiène et la langue française. C'est rendre un important service aux jeunes gens que de les appeler, dans leurs moments de loisir, à approfondir leurs connaissances en ramenant celles-ci sous des formes nouvelles ; à les étendre en les transportant sur un terrain plus vaste ; à les compléter en endivisant les sujets. — Nous pouvons ajouter que plusieurs d'entre eux, qui ont suivi ce cours avec assiduité, se sont créé une bonne position, grâce à l'instruction supplémentaire qu'ils ont reçue à l'école d'adultes.

Dans le cours inférieur, les leçons sont données alternativement par MM. Van Hassel et Kestens et dans le cours supérieur par le soussigné.

**Concours des écoles d'adultes.** A la fin de l'année scolaire 1890-1891, les élèves de la première division du cours supérieur ont pris part au concours institué entre les élèves des écoles d'adultes.

Sept élèves ont concouru et tous ont remporté des distinctions.

Ils ont obtenu les récompenses suivantes : 3 premiers prix dont un prix d'honneur avec un livret de 50 francs; 3 deuxièmes prix, 1 troisième prix, 5 certificats de capacité, 4 certificats et une mention de langue française. Le tableau suivant vous indiquera les noms des lauréats, le nombre des points et les récompenses obtenues par chacun d'eux.

MAXIMUM : 150 POINTS.

Ghysseis Joseph, 145,4 points. Certificat de capacité, certificat de langue française, prix d'honneur, livret de 50 francs.

Kempeneer Léopold, 129,8 points. 1<sup>er</sup> prix, mention de langue française. Brichaux Albert, 120,5 points. Certificat de capacité, certificat de langue française, 1<sup>er</sup> prix.

Leheu Victor, 116,8 points. Certificat de capacité, certificat de langue française, 2<sup>er</sup> prix.

Cavelier Laurent, 110,1 points. Certificat de capacité, certificat de langue française, 2<sup>er</sup> prix.

Vandersmissen Louis, 107,3 points. 2<sup>er</sup> prix.

Jacobs François, 96,3 points. Certificat de capacité, 3<sup>er</sup> prix.

Je termine, Messieurs, en remerciant l'Administration communale qui, soucieuse du progrès de l'enseignement, a décidé d'encourager chaque année par des récompenses spéciales les élèves de l'école d'adultes qui se sont distingués au concours, ainsi que ceux qui ont fait preuve de zèle et d'application dans le courant de l'année scolaire.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments respectueux.

L'Instituteur en chef,

**Eug. Cantillon.**

Hal, le 15 septembre 1891.

Les résultats du concours de 1891 qui viennent de nous parvenir, il y a quelques jours, sont plus brillants encore que ceux des années précédentes, surtout par le grand nombre d'élèves qui y ont pris part et bien que ce soit peut-être anticiper sur le rapport de l'an prochain, nous ne résistons pas au désir de publier dans le tableau ci-dessous, les noms des lauréats et les récompenses obtenues par chacun d'eux.

MAXIMUM : 200 POINTS.

Sencie Emmanuel,	164,3	points.	Certificat de capacité et 1 <sup>er</sup> prix.
VanderEist François	160,1	*	id. id.
Delmé Gustave,	159,1	*	id. 2 <sup>er</sup> prix.
Defryns Joseph,	159	*	id. id.
Hicquet Léopold,	158,6	*	id. id.
Vanden Elsken Jules,	150,3	*	id. id.
Demuylder Félix,	148,8	*	id. id.
Harnic Charles-Louis	147,3	*	id. id.
Degreef Victor,	143,2	*	id. id.
Barbé Daniel,	143,1	*	id. id.
Vanderstichel Eugène	143	*	id. id.
Martel Joseph	141,9	*	id. id.
Demesmaeker J.-B.	140,5	*	id. id.
Hellinckx Léopold	140	*	id. id.
Vanderstichel Arthur	138,5	*	id. 3 <sup>er</sup> prix.
Walravens Jean-B <sup>e</sup>	138,4	*	id. id.

Ghysseels Léopold	137,8	points.	Certificat de capacité et 3 <sup>e</sup> prix.
Debast Alexandre	136,6	"	id.
Beeleu Romain	136	"	id.
Couturiaux Joseph	135,5	"	id.
Herremans Jean	129,1	"	id.
Vanisterbeek Jean	117,7	"	id.

26 élèves ont pris part au concours et 22 ont obtenu le certificat de capacité.

En outre

Un 1<sup>er</sup> prix est décerné à 2 d'entre eux.

Un 2<sup>e</sup> prix est décerné à 12 d'entre eux.

Un 3<sup>e</sup> prix est décerné à 8 d'entre eux.

Les points obtenus en langue française sont comptés pour parfaire le minimum de 125 points, nombre exigé pour l'obtention d'un certificat.

Les points obtenus en agriculture n'ont pas été comptés aux élèves de notre école.

Nos sincères félicitations à notre nouvel instituteur en chef M. Cantillon, qui se dévoue à l'enseignement de la jeunesse avec le même zèle, la même aptitude dont M. Vanden Broeck a fait preuve pendant sa longue carrière.

#### Ecole primaire des filles (n° 2).

Notre ville possédait jusqu'en 1883, une école primaire supérieure qui répondait aux besoins réels de notre population. La loi de 1884 donnant aux communes un pouvoir absolu autorisait l'administration communale à restreindre l'enseignement, à le réduire même au niveau le plus élémentaire. Ce qui fut fait dans la séance du 2 août 1887 et les cours supérieurs supprimés.

Un des premiers actes de notre administration a été le rétablissement de ces cours si éminemment utiles. L'école primaire supérieure (1<sup>re</sup> année) fut réorganisée et de plus l'enseignement de la langue française dans les deux classes supérieures devint la langue principale. Aussi voyons-nous, avec satisfaction, que la prospérité de notre école des filles s'accorde très sensiblement. Elle a été fréquentée par 385 élèves, et à la distribution des prix la population de cette école s'elevait à 359 élèves réparties en 5 classes.

1 <sup>re</sup> classe M <sup>e</sup> Cantillon	60	élèves
2 <sup>e</sup> " M <sup>e</sup> Simeons	46	"
3 <sup>e</sup> " M <sup>e</sup> Andries	68	"
4 <sup>e</sup> " M <sup>e</sup> Cornelissen	70	"
5 <sup>e</sup> " M <sup>e</sup> Perremans	115	"

Cette école compte un grand nombre d'élèves payantes, la fréquentation y est très régulière, les absences rares.

Le personnel enseignant étant insuffisant et les locaux trop restreints, vous avez, dans la séance du 24 août dernier, pris une décision qui prouve la sollicitude du Conseil pour l'enseignement, en nommant une 6<sup>e</sup> institutrice, M<sup>e</sup> Vandenzande, en votant la construc-

tion de deux nouvelles classes et enfin par l'appropriation du local pour l'habitation de l'instituteur communal.

Inutile, Messieurs, de faire ressortir les avantages de cette dernière décision et le bénéfice que la ville en retirera par la suppression de l'indemnité de logement à payer à l'instituteur en chef.

Vous aurez aussi à pourvoir, cette année encore, au remplacement de l'institutrice en chef M<sup>e</sup> Rampelberg qui après un congé de deux années a été mise en disponibilité depuis le 10 décembre 1890; ainsi qu'à la nomination de la 5<sup>e</sup> institutrice, fonctions remplies intérimairement par la demoiselle Perremans.

L'école gardienne communale est fréquentée par 211 enfants âgés de moins de 6 ans.

107 garçons et 104 filles.

#### Ecole d'Esschenbeek.

Il y a dans ce hameau une école de garçons et une école de filles. Celle des garçons, dirigée par M. Haniset a une population de 202 élèves, répartis en trois classes.

Celle de M. Haniset a 45 élèves.
" M. Barry 72 "
" M. Moens 85 "

Huit élèves ont pris part au concours cantonal, l'un d'eux a obtenu un 3<sup>e</sup> prix et un certificat. Au concours de religion ces élèves ont obtenu 2 mentions honorables et 4 mentions.

L'école des filles, adoptée, compte 167 élèves.

#### Hameau de Breedhout.

L'école communale de ce hameau est mixte, elle est fréquentée par 36 garçons et 35 filles sous la bonne direction de M. Depauw.

#### Compte justificatif de l'enseignement primaire pour l'exercice 1890.

##### RECETTES.

1. Excédent du compte scolaire de l'exercice pénultième	2545,88
2. Allocation du bureau de bienfaisance.	1200,
3. Produit des rétributions des élèves solvables	1108,95
4. Allocation de la Commune	12933,32
5. Subside de la Province	694,
6. Subside de l'Etat	11475,53
7. Restitution par les fonds communaux du chef de la retenue opérée en faveur des pensions accordées aux professeurs et instituteurs communaux	397,47
Total	30.355,15

— 20 —

DÉPENSES.

N° 1 Centre.

*Ecole de garçons dirigée par M. VandenBroeck*

1. Traitement de l'instituteur	2594,99
2. Traitement des sous instituteurs	6170,09
3. Retenue opérée sur le traitement de l'instituteur	96,66
4. Retenue opérée sur le traitement des sous instituteurs	225,74
5. Indemnité de logement à l'instituteur	300,
6. Chauffage des classes	430,50
7. Nettoyage des classes	90,
8. Entretien du local et du mobilier classique	287,25
9. Fournitures classiques	716,47
10. Traitement du concierge	155,
Total	frs. 11066,70

N° 2 Centre

*Ecole des filles dirigée par Mme Rampelbergh.*

1. Traitement de l'institutrice	1792,50
2. Traitement des sous-institutrices	5118,75
3. Retenue opérée sur le traitement de l'institutrice	57,50
4. Retenue opérée sur le traitement des sous-institutrices	131,25
5. Indemnité de logement	150,
6. Chauffage des classes	456,50
7. Nettoyage des classes	90,
8. Entretien du local et du mobilier classique	240,
9. Fournitures classiques	781,53
10. Matières premières pour l'ouvrage	318,64
11. Traitement du concierge	100,
Total	frs. 9236,94

N° 3 Esschenbeek

*Ecole des garçons dirigée par M. Hannoset.*

1. Traitement de l'instituteur	1480,48
2. Traitement des sous-instituteurs	2080,63
3. Retenue sur le traitement de l'instituteur	119,52
4. Retenue sur le traitement des sous-instituteurs	119,37
5. Chauffage des classes	172,
6. Nettoyage des classes	90,
7. Entretien du local et du mobilier classique	172,
8. Fournitures classiques	359,82
Total	frs. 4593,82

— 21 —

N° 4 Breedhout

*Ecole mixte dirigée par M. De Pauw.*

1. Traitement de l'instituteur	1531,13
2. Retenue opérée sur le traitement	68,87
3. Chauffage des classes	61,
4. Nettoyage des classes	50,
5. Entretien du local et du mobilier classique	76,50
6. Fournitures classiques	175,32
7. Matières premières pour l'ouvrage	46,
8. Indemnité à la maîtresse de l'ouvrage	160,
Total	frs. 2168,82

N° 5 Esschenbeek

École primaire adoptée.

*Ecole des filles dirigée par Mme Tackels.*

1. Subvention arrêtée à forfait et tenant lieu de subside et de la rétribution scolaire des enfants pauvres	1800,
Total	frs. 1800,

RÉCAPITULATION DES DÉPENSES.

Ecole n° 1	11066,70
id. n° 2	9236,94
id. n° 3	4593,82
id. n° 4	2168,82
id. n° 5	1800,

Total	frs. 28866,28
-------	---------------

DALANCE.

Recettes	30355,15
Dépenses	28866,28

Excédent de frs. 1488,87

Compte justificatif de l'Enseignement des adultes. —

Ecole des Garçons dirigée par M. Cantillon.

NATURE DES RECETTES.

1. Encassee ou excédent du compte de l'exercice pénultième	47,92
2. Allocation de la commune	182,91
3. Subside de la province	123,
4. Subside de l'Etat	202,

Total	frs. 555,83
-------	-------------

— 22 —

*NATURE DES DÉPENSES.*

1. Traitement de l'instituteur	281,25
2. Traitement du sous-instituteur	191,66
3. Chauffage des classes	45,08
4. Bibliothèque	25,
Total	frs. 542,99

*BALANCE.*

Recettes	frs. 555,83
Dépenses	frs. 542,99
Défaut	frs. 12,84

*Ecole gardienne adoptée dirigée par les sœurs de la Miséricorde.*

*Compte justificatif de l'Enseignement gardien.*

*NATURE DES DÉPENSES.*

1. Encaisse ou excédent du compte de l'exercice pénultième	147,86
2. Autres libéralités	76,
3. Allocation du Bureau de bienfaisance	300,
4. Allocation de la commune	1631,04
5. Subsidié de l'Etat	675,
Total	frs. 2829,90

*NATURE DES DÉPENSES.*

1. Menu entretien du local et du mobilier classique	529,90
2. Subvention arrêtée à forfait et tenant lieu du subsides et de la rétribution scolaire des enfants pauvres	2300,

Total	frs. 2829,90
-------	--------------

*BALANCE.*

Recettes	2829,90
Dépenses	2829,90
Excédent	0

— 23 —

*Enseignement primaire traitement du personnel enseignant.*

*École n° 1 garçons.*

Instituteur en chef Mr. Cantillon	frs. 2000.)
Indemnité de logement	300,) 2300,
Sous-instituteurs MM <sup>es</sup> s. Everaert	1800,
id. Van Hasselt	1450,
id. Keemans	1300,
id. Andries	1200,
id. Haché	1000,

*École n° 2 Filles.*

Institutrice en chef M <sup>e</sup> Rampelbergh	frs. 1850,) 2000,
Indemnité de logement	150,
Sous-institutrices MM <sup>es</sup> s. Cantillon Baltus	1500,
id. Siméons	1400,
id. Andries	1200,
id. Cornelissen	1150,
id. Vandezaerde	1000,
id. Peremans (intérim)	1000,

*École n° 3 garçons (Esschenbeek).*

Instituteur en chef Mr. Hanoset	frs. 1600,
Sous-instituteurs MM <sup>es</sup> s. Bary	1200,
id. Moens	1000,

*École n° 4 mixte. (Breedhout).*

Instituteur Mr. De Pauw	frs. 1600,
M <sup>e</sup> Cuvelier maîtresse de l'ouvrage	160,

*N<sup>o</sup> 5 École adoptée de filles (Esschenbeek).*

Subvention à forfait	frs. 2000,
----------------------	------------

**Ecole de Dessin.**

Notre école de dessin créée en 1873, n'a pas encore produit les résultats qu'on était en droit d'attendre des sacrifices faits par la ville, la province et l'Etat. Le zèle et le talent des professeurs ne sont pas assez compris et l'utilité du dessin n'est pas encore assez appréciée par la classe ouvrière. Nous avons cependant à constater une notable amélioration, cet hiver, la fréquentation est plus nombreuse et plus régulière et partant les progrès des élèves plus marquants. Le goût du dessin paraît se développer parmi nos jeunes gens et nous ne désespérons pas qu'ils ne comprendront enfin que le dessin est la clef de tout travail manuel, que l'artisan, possédant ces connaissances en dessin linéaire, en architecture ou en modélage a une supériorité incontestable sur d'autres ouvriers. Bien imprévoyant est le jeune homme qui pouvant acquérir ces connaissances ne profite pas de l'occasion que lui offre notre école de dessin.

Elle est divisée en 3 classes, a été fréquentée par 80 élèves répartis de la manière suivante :

1<sup>o</sup> Architecture, professeur M. VanMeerbeck.

22 élèves

dont 6 menuisiers, 2 serruriers-poeliers, 1 forgeron, 1 traceur, 2 ferblantiers, 2 jardiniers, 1 tailleur, 1 mécanicien et 6 écoliers.

2<sup>o</sup> Modelage, professeur M. Vandroogenbruck.

18 élèves

dont 1 tailleur, 1 menuisier, 1 peintre, 1 peintre sur porcelaine, 1 jardinier, 1 cordonnier, 1 mouleur, 1 imprimeur, 1 élève sans profession, et 9 écoliers.

3<sup>o</sup> Dessin linéaire, professeur M. Everaet.

40 élèves

dont 30 écoliers, 1 sellier, 2 forgerons 1 apprenti peintre 2 menuisiers, 1 jardinier, et 3 sans profession.

Le travail des élèves a été exposé à l'hôtel-de-ville en septembre dernier, cette exposition était très remarquable ; parmi les concurrents nous citerons les élèves Defreyen Al. de Lembecq à qui le jury a décerné une médaille en argent de grand module, et Vandembroek, de Hal, qui a obtenu une récompense particulière.

**ÉCOLE DE DESSIN.**

**Compte des recettes et dépenses pour l'exercice de 1890.**

**RECETTES.**

1 Excédent en recettes de l'exercice 1888	281,49
2 Allocation de la commune	1800,00
3 Subside de la province	1500,00
4 Subside de l'Etat	500,00
Total frs.	4081,49

**DÉPENSES.**

1 Traitement du 1 <sup>er</sup> professeur	1000,00
2 Id. 2 <sup>a</sup> id.	1000,00
3 Id. 3 <sup>e</sup> id.	800,00
4 Id du surveillant	250,00
5 Fournitures classiques	132,37
6 Eclairage et chauffage	387,99
7 Entretien du mobilier	17,36
8 Achat de modèles	61,48
9 Frais de concours et distribution des prix	325,25
10 Frais imprévus	52,92
Total frs.	4027,37

**BALANCE.**

Recettes	4081,49
Dépenses	4027,37
Différence frs.	54,12

**Ecole moyenne.**

*Bureau administratif.*

MM. DeBoeck, Bourgmestre-Président.  
Hanssens, Echevin  
Dewée, id.  
Hinszen, conseiller communal.  
Vanlier L., id.  
Keerselaers, Curé doyen.  
Desany Emile.  
Barhenson, Secrétaire-Trésorier.

*Personnel enseignant.*

MM. Nélis, Directeur.  
Vandezande P., Régent.  
Evraud L., id.  
Emond V., id.  
Pinte R., id.  
Herremans A., id.  
Vandroogenbroek, Instituteur.  
Gillis A., id.  
Evraud J., id.  
Michel A., id.  
Michiels J., id.  
Idmtal H., id.  
Delsinne C., maître de musique.

Les membres du personnel enseignant remplissent bien leurs devoirs, leur conduite est irréprochable.

*Population.*

Le nombre des élèves inscrits a été de :

1 <sup>er</sup> trimestre	245
2 <sup>e</sup> id.	250
3 <sup>e</sup> id.	246
4 <sup>e</sup> id.	295

Nous constatons avec plaisir que pendant le 4<sup>e</sup> trimestre la popu-

lation de notre école s'est accrue très sensiblement. Pourrions-nous déduire de là que la supériorité de l'enseignement donné à notre école moyenne est mieux appréciée ? Nous aimons à le croire et nous nous permettons d'attirer tout particulièrement l'attention des parents sur les avantages que donne à leurs enfants le diplôme de sortie que reçoivent les élèves à la fin de la 3<sup>e</sup> année d'études. En effet quelle que soit la carrière que l'on embrasse, ce diplôme est d'une utilité incontestable ; d'un autre côté les élèves porteurs de ce diplôme peuvent entrer en 3<sup>e</sup> professionnelle et gagner ainsi une année d'études dans les athénées.

A ce propos nous nous plaisons à vous donner ici l'appréciation du préfet des études de l'athénée de Bruxelles qui, par la bouche d'un des inspecteurs les plus distingués de l'enseignement moyen, a fait dire aux membres du personnel enseignant de notre école moyenne : « félicitez de ma part MM. les professeurs de Hal pour les bons élèves qu'ils nous envoient, et dites-leur bien que peu d'établissements nous procurent des jeunes gens aussi bien préparés. »

Aux félicitations qui précèdent joignons l'appréciation du Gouvernement qui vient d'accorder à M. Nélis l'augmentation extraordinaire de traitement décretée par l'arrêté royal du 16 Juillet 1875, en faveur des directeurs et professeurs qui font preuve d'un mérite supérieur dans l'accomplissement de leurs fonctions.

*Concours général et admissions aux écoles spéciales.*

Au concours général de cette année l'école moyenne a obtenu 3 distinctions.

M. Knauer Carlo de Liège, obtient le 3<sup>e</sup> accessit (64 points sur 100).

M. Dekoker Henri, de Bruxelles la 2<sup>e</sup> mention honorable avec 58 points.

Au concours spécial de flamand l'élève Demaecht, de Bruges est placé 4<sup>e</sup> sur 131 concurrents.

Plusieurs de nos élèves ont été admis à l'École normale et à l'Institut de Gembloux.

*Enseignement.*

L'enseignement est parfaitement donné, conformément au programme du gouvernement.

La discipline générale tant en dehors qu'à l'intérieur de l'établissement n'a rien laissé à désirer.

*Locaux.*

Nos spacieux locaux, dont l'entretien a été négligé, devront recevoir

de grandes réparations, déjà, les travaux urgents ont nécessité des dépenses assez fortes non prévues au budget.

Le mur de clôture avec grillage à la façade de l'école moyenne fera partie des travaux urgents où nécessaires à exécuter dans notre ville et dont M. l'échevin Hanssens vous soumettra les projets.

*Pensionnat.*

Le pensionnat compte actuellement 57 élèves.

Comme tous les autres pensionnats de l'Etat et pour des causes connues, celui de Hal a diminué assez sensiblement. Une légère reprise cependant, semble se manifester.

**Compte de l'Ecole moyenne de l'Etat pour garçons à Hal.**

*RECETTES.*

1 Subside ordinaire sur le trésor public	4000,00
2 Subside sur le trésor public, montant des crédits alloués antérieurement à l'arrêté royal du 14 juillet 1875.	4800,00
3 Subside sur le trésor public, augmentation des traitements	12751,77
4 Subside ordinaire sur la caisse communale	2977,54
5 Subside sur la même caisse, pour l'entretien du mobilier, collections, cabinets, bibliothèques, etc.	150,00
6 Produit de la rétribution payée par les élèves	5085,50
7 Indemnité sur la caisse communale à titre de parts de minerval scolaire	450,00
8 Part contributive de la commune dans le traitement des sieurs Emond, Evrard et Michiels J.	1933,33
9 Intérêts de 1888	67,37
10 Traitement de l'instituteur intérimaire	938,08
11 Subside sur le trésor public, frais de déménagement du sieur Wens	200,00
12 Subside sur le trésor public, traitement des sieurs Colin et Degraeve, pour 1889, somme retenue au présent exercice (autorisation)	1755,25
13 Subside sur le trésor public, accordé aux sieurs Herremans et Vandezande	250,00
14 Intérêts des sommes déposées à la caisse d'épargne	0,32
	35959,16

*DÉPENSES.*

1 Traitements des membres du personnel enseignant	28645,00
2 Indemnité à titre de parts de minerval scolaire (art. 8 de l'arrêté royal du 14 juillet 1875)	450,00
3 Gages du portier et des hommes de peine	550,00
4 Frais d'entretien du mobilier classique	110,28
5 Frais de chauffage et éclairage	800,00
6 Frais de la distribution de prix	892,00
7 Traitement du secrétaire-trésorier	385,00
8 Dépenses imprévues	111,85
9 Encre, Craie, éponges, etc.	50,00
10 Frais de bureau	50,00
11 Brosse, balets, etc.	50,00
12 Traitement des instituteurs intérimaires	1199,97
13 Traitement supplémentaire accordé par application de l'art. 9, de l'arrêté royal du 30 juin 1881	250,00
14 Indemnité accordée au sieur Wens pour déménagement	200,00
15 Les sommes avancées pour les traitements des sieurs Colin et Degraeve	1755,25
	35499,35
en Recettes frs.	35959,16
en Dépenses "	35499,35
Excédent	459,81

Traitements des professeurs de l'Ecole moyenne.

NOMS ET PRÉNOMS,	Trait. fixe.	Fond access.	Minerval scol.
MM. Nelis Jules. Pinte René.	3600 "	600 "	150 "
Evrard Léopold.	2200 "		
Vandevoorde Pierre.	2200 "		
Emond Victor.	2200 "		
Herremans Alfred.	2200 "		
Vandrogenbroek Nestor.	2500 "	600 "	150 "
Gillis Alphonse.	2500 "	150 "	
Michel Alphonse.	2000 "		
Evrard Joseph.	1800 "	300 "	
Michels Joseph.	1800 "		
Idinal Henri.	1800 "		
Delisime Constant.	345 "		
Cardyn Catherine V <sup>e</sup> Leroy	550 "		

— 30 —

— 31 —

Bibliothèque publique.

Notre bibliothèque populaire a été ouverte au public 102 fois, en 1890. 2394 volumes ont été donnés en lecture à la fin de l'exercice 1890. 2544 volumes garnissaient notre bibliothèque dont 1317 en français et 1227 en flamand. Le Gouvernement nous a envoyé 46 volumes et en particulier a fait don de 7 ouvrages.

La bibliothèque a été transférée de l'Ecole des filles, place des Lions à l'Ecole des garçons, rue Meiboom. Elle est ouverte au public, de deux fois par semaine ; le Dimanche de 1 1/2 à 3 heures et le Jeudi de 12 1/2 h. à 1 1/2 h.

Messieurs Cantillon, Martens, Andries et Haché, remplissent les fonctions de bibliothécaires et touchent de ce chef chacun 50 frs.

Succursale de la Caisse d'épargne à Hal.

Mouvement des opérations pendant l'année 1890 :

Nombre de livrets existants au 31 décembre 1889	441
Id. délivrés en 1890	86
Id. soldés en 1890	80
Id. existants au 31 décembre 1890	447

Soldes des comptes au 31 décembre 1889 y compris les intérêts capitalisés 56.723,28.

Versements effectués en 1890. Nombre : 1627, soit une somme de frs 28.392,02.

Remboursements effectués en 1890. Nombre : 244, soit une somme de frs 25.585,14

Soldes des comptes au 31 décembre 1890 y compris les intérêts capitalisés 60.727,69.

Titre VI.

Bureau de Bienfaisance. — Hospices civils.

BIENFAISANCE.

Le Bureau de bienfaisance est composé de MM. Cuvelier L., président, Bonnewyn Max, Houssiau F., Lacourt J., Bovignie F., membres. MM. Houssiau F., secrétaire et Hinssen V. receveur.

Monsieur le docteur Claessens est chargé du service médical.  
La rigueur de l'hiver dernier a nécessité des dépenses plus fortes,  
ayant de plus grandes misères à soulager, le déficit en a été une conséquence inévitable.

Nous donnons un aperçu des dépenses faites par le bureau pendant la période d'hiver 1891.

#### Distributions.

Argent (pensions)	frs	7404
Médicaments	"	1119
Médecin (service médical)	"	710
60 accouchements	"	300
Restauration de bâtiments	"	2206 63
Viande 712 livres	"	490 60
Chemises 285		
Vêtements 169		
Couvertures 308		
Paillasses 116		
Bois de lits 32		
Pains 19155	"	5621 60
Charbon 199200 kilos	"	5456 34

Nous nous faisons un devoir d'adresser aux membres du bureau de bienfaisance nos sincères éloges pour le zèle et le dévouement dont ils font preuve dans l'accomplissement de leurs ingrates fonctions.

#### Bureau de Bienfaisance,

##### Recettes ordinaires.

Excédent du compte 1889		
Rentes et capitaux	"	115,67
Fermages	"	3760,30
id. (arrérés de 1888)		18932,66
Intérêts des fonds déposés		270,
Chasse		249,
Total	frs.	297,13
		23624,76

##### Recettes extraordinaires.

Produit de la vente d'un bâtiment et jardin		430,70
Restitutions d'avances		2777,26
Recettes diverses		168,58
Total des recettes extraordinaires		3376,54
Total des id ordinaires		23624,76
		27,001,30

#### Dépenses.

Placement en rente sur l'Etat	frs	1378,46
Anniversaires, fondations		149,70
Impositions directes		159,93
Prime d'assurance contre l'incendie		29,45
Réparation des bâtiments		2333,18
Frais d'administration		132,00
Frais de perception 5 0,0. sur frs. 24555,45		1227,75
Frais funéraires		70,34
Cercueil — Bois de lits		245,52
Elagage		39,62
Distribution de denrées alimentaires		5772,62
id. de vêtements		1463,44
id. de combustibles		3818,47
Pensions de vieillards, d'infirmes		6096,58
Frais d'entretien d'orphelinats		1162,58
Frais d'entretien des vieillards à l'hôpital		1000,
Traitements du médecin		600,
id. des accoucheuses		401,
Achat de médicaments		540,41
Achat d'appareils chirurgicaux		87,55
Part contributive dans le service de l'enseignement primaire		1200,
Part dans le service de l'école gardienne		300,
Total général des Recettes		27001,30
Total général des dépenses		28208,60
Déficit frs.		1207,59

#### HOSPICES.

Les hospices sont administrés par une commission composée de MM. VanVolsem Henri, président ; Cuvelier L., Possoz Joseph, Leemans A. et Nerinckx G., membres. Hinssen V., secrétaire-trésorier.

Les établissements charitables sont l'hôpital et l'orphelinat.

#### Hôpital.

##### Compte de 1890.

Intérêts d'obligations de l'Emprunt provincial	frs	1085,
id. de rentes sur l'Etat		1262,
Rentes		113,49
Location de maisons et remise		452,
id. d'une parcelle de terre		84,
id. du droit de chasse		1,50
Total frs.		2997,99

Recettes extraordinaires.

Excédent du compte 1889	frs. 90,98
Remboursement de 2 obligations	Emprunt provincial 2000,
DU Bureau de Bienfaisance pour entretien des vieillards à l'hôpital	1000
Excédent du produit de l'abattoir	2461,31
Vente d'une vache	500,
Recettes de différente nature	1427,94
Remboursements faits par les communes du chef de domicile de secours	3551,70
Remboursements pour le quart des frais	105,76
id., par le fonds commun (étrangers)	652,63
id., par le fonds (de la commune)	383,25
Total des recettes extraordinaires	12173,57
Total des recettes ordinaires	2997,99
	Total frs 15.171,56

Dépenses.

Placement en rentes sur l'Etat	2958,53
Gages des sœurs et de la servante	1240,
Administration, assurance, contributions	849,54
Honoraires des médecins, médicaments	1093,15
Entretien du local et du mobilier	719,95
Epicerie — Pétrole	582,91
Vêtements et couchage	471,45
Chaufrage	798,75
Viande — Porcs	2586,72
Poisson	72,90
Farine — Levure	1156,89
Beurre	275,89
Pommes de terre	586,19
Bière, Genièvre, tabac	644,68
Transport de malades et de cadavres	92,
Salaire du barbier	109,70
Achat d'une vache	510,16
Anniversaires, messes à la chapelle	151,22
Dépenses diverses	122,56
Total des dépenses	frs. 15023,19
Total des recettes	15172,56
	Excédent frs. 148,37

47 malades de la ville et 58 étrangers y ont été traités.

Orphelinat.

Compte de 1891.

Recettes ordinaires.

Intérêts d'obligations de l'Emprunt prov.	2330,
Intérêts de rentes sur l'Etat	3389,
Rentes	250,
Location d'une maison à Bruxelles	60,
Total frs.	6679,

Recettes extraordinaires.

Excédent du compte de 1889	frs. 814,99
Légs fait par M <sup>r</sup> Thomas	2586,
Remboursement de 3 obligations Emprunt provincial	3000,
Reçu d'un anonyme pour l'entretien d'une orpheline jusqu'à sa majorité	2200,
Intérêts dus à deux orphelines	297,51
Reçu de M <sup>r</sup> Ch. Claes pour l'entretien d'une orpheline pendant l'année	200,
Les six septièmes du produit du travail manuel des orphelines	885,81
Assistance des orphelines aux funérailles de Divers	250,
Total des recettes extraordinaires	frs. 10234,31
Total des recettes ordinaires	6079,
Total général des recettes	frs. 16313,31

Dépenses.

Remploi de fonds	7363,05
Entretien des orphelines (210 frs. par an)	4559,01
Entretien des sœurs	550,
Frais d'administration, Assurance	81,60
Enseignement Objets classiques	137,90
Honoraires des médecins	100,
Vêtements, couchage, troussaux	1013,36
Chaufrage et éclairage	366,85
Entretien du local et du mobilier(reconstruction du mur à la Senne)	1734,53
Anniversaire Thienpont	10,
Inscription aux livrets des orphelins (le 1/7 du produit de leur travail)	126,
Total des dépenses	frs. 16062,30
Total des recettes	16313,31
Excédent de frs.	251,01

L'orphelinat, Hospice Thienpont comptait au 1<sup>er</sup> décembre 1891, 20 orphelins.

Le Refuge des Vieillards qui jusqu'à ce jour était enclavé dans l'hôpital avait, au 1<sup>er</sup> décembre dernier, une population de 28 personnes (11 hommes et 17 femmes).

L'année 1892 verra enfin se réaliser le voeu de toute notre ville, formulé depuis si longtemps: *La création d'un Refugé des Vieillards.*

L'ancien presbytère, restauré, approprié, recevra bientôt sa nouvelle destination, grâce au concours désintéressé de l'échevin, Monsieur Hanssens, qui a bien voulu prendre la direction des importants travaux de restauration.

Nos éloges et nos félicitations, à tous ceux qui ont coopéré à la

fondation de cet asile de la vieillesse, dont la nécessité est incontestable.

Nous espérons que la charité privée viendra en aide à ces déshérités de la société, supplément ainsi à l'insuffisance des ressources dont dispose cet établissement charitable.

## CULTE

**Frais y relatifs** La ville de Hal n'intervient par aucun subside en faveur du culte.

### Fabrique de l'Eglise St. Martin Compte de 1890.

#### Recettes ordinaires.

1. Loyer de maison	445,
2. Fermages des biens en argent	5592,48
3. Rentes foncières en argent	605
4. Revenus des fondations, rentes	3108,78
5. Fermages	2634,
6. Intérêts des fonds sur hypothèque	331,39
7. id. en rentes sur l'Etat	1047,62
8. id. à la caisse d'épargne	464,20
9. Produit des chaises	4846,80
10. Produit de tronc, quêtes	6323,67
11. Droits de la Fabrique dans les exhumations et les services funèbres	
a) Au profit de la fabrique	857,
d) Pour les cierges	1302,
Vente du résidu de suif	220,50
Total des recettes ordinaires	frs. 27779,28

#### Recettes extraordinaires.

Excédent de l'exercice 1890	7996,92
Remboursement de capitaux	2132,57
Subsidié extraordinaire de l'Etat	5563,67
Subsidié de la province	9756,87
Vente d'un titre 2 1/2 0/0 Belge	12933,01
Retiré de la caisse d'épargne	600,
id.	6000,

Reçu le cautionnement Lequieu	600,
Vente de vieux fers	57,64
Vente d'un arbre frappé par la foudre	12,
<hr/>	
Total des Recettes extraordinaires	45532,70
Total des recettes ordinaires	27779,28
<hr/>	
Total général des recettes	frs. 73331,98

#### Dépenses.

##### Dépenses arrêtées par l'évêque.

###### OBJETS DE CONSOMMATION :

1. Pain d'autel	160,82
2. Vin	329,82
3. Cire, encens et chandelles	1227,45
4. Huile pour la lampe ardente	56,50
5. Eclairage	291,91
6. Chauffage	486,62
7. Entretien du mobilier	
8. Entretien des ornements, vases sacrés	399,22
9. Entretien des meubles	371,45
10. Blanchissage et raccommodage du linge	559,21
11. Nettoyage de l'église	150,
Autres frais nécessaires de la célébration du culte	
12. Achat d'ornement et de vases sacrés ordinaires	894,90
Achat de meubles et ustensiles sacrés	326,
Achat de linge d'autel ordinaire	58,86
Achat de livres liturgiques	37,70
<hr/>	
Dépenses arrêtées par l'évêque	Total frs. 5350,18

##### Dépenses soumises à l'approbation de l'évêque et de la Députation permanente.

#### Dépenses ordinaires.

##### Gages et Traitements.

Traitements du sacristain et aide	frs. 800,
" des chantres	4234,
" de l'organiste	1000,
" du souffleur	132,
" des enfants de Chœur	100,
" des sonneurs	326,22
" du bedeau	50,
" du suisse	300,
" d'autres employés	312,24
M. Le Doyen, quote part dans la cire	520,80
<hr/>	
	frs. 7775,26

**CHAPITRE II.**

Dépenses ordinaires.

*Réparation, d'entretien.*

*Report* 7775,26

Entretien et réparations de l'église	1147,91
- de l'orgue	257,55
- des cloches	26,50
Elagage d'arbres	33,51
Plantation de jeunes arbres	222,90

Dépenses diverses :

Supplément de traitement au curé	450,
de traitement aux vicaires	1800,
Indemnité au prêtre habitué ou auxiliaire	1784,50
Honoraires des prédicateurs	78,50
Remises allouées au trésorier	1400,
Acquit des anniversaires, messes et services	
religieux fondés	2291,35
Papier, plumes	14,38
Frais de correspondances	1670
Contributions	20,32
Assurance contre incendie	284,71
Assistant au Saint Viatique	69,30
Surveillance de l'édifice	22,86
Déjeuners des enfants 1 <sup>re</sup> communion	25,
Récompenses pour les enfants qui fréquentent le catéchisme	99,80
Total des dépenses ordinaires	17821,05

II. Dépenses extraordinaires.

Placement de capitaux	3107,20
Grosses réparations de l'église	34798,77
Construction d'un local à l'usage de garde meubles	
de l'église	6487,69
Mission ordonnée par Monseigneur le cardinal archevêque	599,12
Total des dépenses extraordinaires	44992,78

Récapitulation des dépenses.

Arrêtées par l'évêque	frs. 5350,18
Soumises à l'approbation de l'évêque et de la	
Députation permanente (ordinaires)	frs. 17821,05
Total des dépenses extraordinaires	44992,78

Total général des dépenses frs. 68164,01

Balance.

Recettes frs.	73331,98
Dépenses	68164,01
Excédent frs.	5167,97

**Fabrique de l'Eglise d'Esschenbeek.**  
**Compte 1890.**

En recettes à	frs. 2131,31
En dépenses	2124,04
Excédent	7,27

Ce compte ne nous est pas revenu approuvé, nous ne pouvons en donner le détail.

**Abattoir.**

Le nouveau règlement, approuvé par arrêté royal du 13 août 1890 a été mis à exécution le 1<sup>er</sup> janvier 1891. Quelques mesures d'ordre intérieur ont été prises et nous en attendons les meilleurs résultats.

Des travaux urgents et importants ont été faits pour les besoins du service et pour l'appropriation de l'habitation du directeur.

En 1890 il a été abattu :

600 gros bétails	frs 1800
378 génisses	567
311 porcs (à domicile)	466,50
630 porcs (abattoir)	472,50
1332 veaux	999
82 moutons	41
130 agneaux	32,50
Total frs	4378,50

Nous avons recommandé d'une manière toute spéciale aux agents de police de veiller à ce qu'aucune pièce de viande de boucherie introduite en ville et provenant de bêtes non abattues à l'abattoir, ne soit livrée à la consommation sans avoir été soumise au contrôle de l'inspecteur chargé du service de surveillance de l'abattoir.

### **Marchés.**

Nos marchés se ressentent du marché tenu à Lennick, les mardis, il n'y a pas à le nier, aussi devons nous, aux prix de grands sacrifices, faire ce qui est en notre pouvoir pour attirer le plus de monde, en facilitant et en améliorant les voies de communications. Nous voulons atteindre ce but par les travaux de pavage que nous vous proposons plus loin.

Quand au déplacement de nos marchés, comme le faisait entrevoir le rapport de l'année dernière, nous n'en prévoyons pas la nécessité.

*Ce rapport exprimait le voeu que les marchés devraient être plus petits, ce qui entraînerait le déplacement de certains marchés.*

### **Fêtes publiques.**

Les fêtes données cette année ont attiré bon nombre d'étrangers, citois, particulièrement, le concert monstre organisé par la société d'harmonie de S<sup>e</sup>-Cécile, dirigée par M. VanPerck ; la fête gymnastique sous la direction de M. Henri Borremans et les concerts donnés par les différentes sociétés de musique de la ville, notamment par la société royale Roland de Latre après son victorieux retour de Denain.

Le 50<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de Roland de Latre sera célébré l'année prochaine par de brillantes fêtes et à cette occasion, un concours de chant d'ensemble, unique dans son genre, sera organisé pour le 24 août 1892.

La province a voté un subside de 500 frs pour ce concours et nous comptons également sur l'intervention de l'Etat et de la commune pour fêter dignement l'anniversaire de cette société qui a su, pendant 50 années, maintenir dans le pays et à l'étranger sa grande réputation musicale.

### **Travaux publics.**

Les travaux d'entretien ordinaire dans les bâtiments communaux et autres ont été effectués au fur et à mesure des besoins, dont voici le détail :

1. Ecole moyenne :  
Salle de gymnastique ; engins, plafonnage, peinture, etc. 411,94

Classes et toitures, gravier, poèles, appropriation d'une salle pour distribution des prix, peinturage complet des chassis et portes etc.	1858,71
2. Abattoir : Grosses réparations, habitation du directeur, son bureau, toiture, menuiserie, etc.	1666,64
3. Construction d'une partie de mur de la Senne au nouveau marché	677,71
4. Restauration de la maison, rue du Château	501,52
5. Hôtel-de-ville : Consolidation de la salle des séances, (3 colonnes en fonte), peinture de l'édifice, etc.	816,77
6. Construction de deux aqueducs chemin n° 11 et 49, pavage, deux embranchements d'égout pour raccorder les deux fossés de la route de Nivelles et Halleweg, dans l'égout St-Roch et construction d'un conduit,	
1 <sup>o</sup> à l'entrée de la Grand'Place, 2 <sup>o</sup> derrière l'Eglise, 3 <sup>o</sup> au Klinkaart, couvertures, bouches en fonte, etc.	1724,54
7. Ecole gardienne n° 1 : Badigeonnage, poèle, etc.	83,05
8. Ecole n° 2, place du Lion : Badigeonnage, poèles, tuyaux en fonte etc.	311,04
9. Ecole de Breedhout : Bordures pour trottoir, badigeonnage etc.	116,57
10. Ecole d'Esschenbeek : Pavage, badigeonnage, peinturage, gravier	349,00
11. Puits d'Esschenbeek : Réparation et nettoyage	96,10
12. Maisons de la ville, à Esschenbeek : Grosses réparations, construction d'un mur, menuiserie, etc.	739,99
13. Maisons en ville : Peinturage, toiture, etc.	59,90
14. Entretien des pavages des chemins et transport de cendres, en ville, au Broekborre, Elbeck, Vogelpach, Breedhout, Biezewede (3000 pavés des carrières de Bierghes)	2414,31
15. Entretien des chemins : Terrassement à Elbeck 495 Id. Breedhout 500 Id. Esschenbeek 500 Pierrailles de Quenast 200 Transport de terre 84	
	1869 80

16. Réparations aux urinoirs	82,70
17. pompes publiques :	
Déplacement de la pompe au Sollembempt et réparations	492,21
18. Nettoyage de 6 puits publics, construction d'un puits au Sollembempt	739,85
19. Curage de la Senne et du Græbegracht	632,50
Total frs	16188,33

Ces différents travaux, d'une urgence incontestable et dont plusieurs ont été nécessaires par les fortes gelées de l'hiver dernier ont occasionné des dépenses non prévues au budget à tel point que nos crédits ont déjà été dépassés, au 3 novembre dernier de plus de 5500 francs.

A ces travaux ordinaires viennent se joindre des travaux extraordinaires que les engagements que vous avez pris envers les électeurs vous font un devoir d'exécuter; aussi comptons nous, avec l'appui du conseil communal, les mener à bonne fin et dans le plus bref délai possible.

Voici les projets des travaux à exécuter que vous présente le collège :

1. Chemin n° 30 de la route de Hal à Nivelles au Bieze-weyde à Rhodenem sur 1050 m de longueur	frs 33796,44
2. Chemin Boschstraat prolongement du Kromstraat à Esschenbeek, pavage sur 1 m de largeur, pour piétons	2970,00
3. Construction d'un puits au Vlasmarkt, de 1 m 10 entérieur 31 m de profondeur	1230,00
4. Pavage d'une partie du chemin n° 42 de Esschenbeek au Malheyde au Vogeleer 35 m	245,00
5. Pavage d'une partie du chemin de Hal à Elbeck	2025,00
6. Construction d'un égout rue de la Poule	2600,00
7. Chemin de Hal à Vlesembeek, emprises, etc.	80674,80
8. Construction d'un égout, rue Volpe	1036,00
9. Rue VandePeereboom : Construction d'un égout en maçonnerie, en tuyaux etc.	887,50
10. Reconstruction du pont sur la Senne au Fondel, etc.	7000,00
11. Raccordement de la rue du Fondel avec l'avenue du Leyde et les Remparts	2954,00
12. Raccordement de la rue de Paris avec la route de Hal à Ninove et la route de Hal à Bruxelles	861,30
13. Rue de Paris, repavage, déplacement des branches d'eau	3551,00
14. Ecole communale Place du Lyon : Construction de deux classes, appropriation du bâtiment central pour habitation de l'instituteur	14086,84

15. Ecole moyenne : Mur de clôture avec grillage en fer etc.	2724,53
16. Trottoir longeant le mur de clôture, pavement etc.	1915,91
17. Passerelle sur la Senne au nouveau marché, renover le tablier métallique	302,00
18. Construction d'un égout à grande section depuis la rue Ste-Catherine à la rue Longue, en remplacement de celui qui s'y trouve qui est insuffisant	4000,00
19. Voirie vicinale chemin CLXIX	3640,00
20. Le déplacement du cimetière	
21. Transformation de la promenade du Leyde. Ces travaux, sans y comprendre les n° 20 et 21 nécessiteraient une dépense de frs 168.700 environ et nous comptons sur l'intervention de l'Etat et de la province pour en hâter l'exécution.	166.500,32

## Titre VIII.

### Compte de la ville de Hal

pour 1890.

#### Recettes extraordinaires.

Excédent des recettes extraordinaires de 1888, sur les dépenses de même nature	1516,83
Prélèvement opéré sur le service ordinaire pour faire la balance du service extraordinaire	8656,56
Don d'une anonyme pour la promenade du Leide	900,
Don d'une anonyme pour acquisition à la promenade de Leide	600,
Produit de la vente d'un cheval	140,
Quote part comte dans les intérêts des fonds déposés à la caisse d'épargne des traitements des professeurs de l'école moyenne	22,46
Subside provincial de 1888 pour la restauration de l'église St Martin	5890,
Loyer acquitté pour terrain communal	5,
Produit de la vente d'un bien communal à M. Vervondel	165,
Remboursement d'un excédent de subside accordé pour fêtes publiques	47,

Total francs 17942,85

\* Vieux pavé (à partir marche aux festivités) 1339788  
Sollembeek pour araser 33 c 2 m  
\* fonds à la Ville d'assister toutefois à 10 à 12.000 francs

Recettes ordinaires.

Excédent des recettes ordinaires de 1888 sur les dépenses de même nature	130,72
Loyer de propriétés bâties et fermages emphytéotiques	1472,47
Fermages de biens ruraux	2117,14
Location de la chasse	50,
Produit des rentes, Echéance 1890	18,58
Intérêts des fonds couverts en rentes sur l'Etat	24,50
id. de capitaux provenant d'excédents de comptes	7,42
id. des fonds déposés en compte courant à la caisse d'épargne	61,39
id. des actions du crédit communal	750,
Part dans le fond communal de 1890	43686,72
Part dans le fond spécial créé par la loi du 19 août 1889	9277,
Produit des marchés, pesage, etc.	16068,33
Ferme des boues	1246,
Sonnette publique	100,
Produit des contributions	28674,34
Droit d'abattage	4378,50
Indemnité du directeur du pensionnat	1612,48
Vente des listes électorales	12,70
Retenue pour la caisse de prévoyance des secrétaires communaux	75,
Retenue en faveur de la caisse des instituteurs communaux	54,20
Remboursement de secours pour entretien d'indigents	811,59
Total des recettes ordinaires	110629,08
Total des recettes extraordinaires	17942,85
Total général des recettes	128571,93

Dépenses extraordinaires.

Achat de terrain pour la promenade du Leide (1 <sup>er</sup> versement)	1500,
Travaux d'entretien de l'Ecole moyenne	702,32
Restauration de l'Eglise St Martin	5142,
id. id. (Subside provincial 1888)	5890,
Pavage de chemins, alignement des rues	550,
Construction de l'égout rue Saint Roch	6194,09
Placement d'un urinoir	375,61
Frais de procédure	4,70
Fermages et loyers irrécouvrables	80,
Dépenses imprévues	724,07
Total frs.	21162,79

Dépenses ordinaires.

Prélèvement sur le service ordinaire opéré en faveur du service extraordinaire	8656,56
Abonnement au Recueil des Lois	6,
Abonnement au mémorial administratif	99,
Timbres des registres de l'Etat civil et frais de leur impression pour 1891	327,30
Traitements du Bourgmestre	600,
id. des Echevins	500,
id. du Secrétaire	2500,
id. de l'employé de l'Etat-civil	1200,
Frais de bureau, feu, lumière etc.	1230,91
Abonnement au monteur Belge	26,
Traitements de l'expéditionnaire	1000,
id. du Receveur communal	2000,
Contributions sur les biens communaux	109,48
Entretien de l'Hôtel-de-ville et de son mobilier	353,26
Traitements du concierge	501,
Entretien d'autres bâtiments communaux	428,43
Primes d'assurance des bâtiments communaux	292,80
Entretien de l'horloge et traitement du conducteur	153,
Traitements du surveillant des travaux	800
id. de l'Architecte	800,
Frais d'éclairage	7078,98
Entretien des rues chemins pavés et non pavés etc.	4161,54
Indemnité au vaccinateur	100,
Part de la commune dans la subvention pour la caisse de prévoyance des secrétaires communaux	150,
Non valeurs sur les contributions	280,17
Versement de la retenue à opérer sur le traitement des instituteurs	54,20
Expert cadastral et porteur de contraintes	50,
Traitements des Agents de police	4254,42
Frais d'habillement des agents de police	550,
Frais du corps de garde	101,82
Traitements des veilleurs de nuit	1025,
Prison cantonale	29,
Traitements du directeur des pompes à incendie	150,
Entretien des dites pompes	12,25
Balayage des rues - Enlèvement des boues	5189,46
Traitements du commissaire de police	2000,
id. du commissaire adjoint	950,
id. du concierge de Justice de paix	50
Indemnité pour conduire les miliciens à Bruxelles	32,
Frais de route pour conduire les miliciens au conseil de milice	20,
Entretien des installations électorales	58,
Impression des listes électorales	390,35
Subsides aux hospices	2461,31
Part de la ville dans le fonds commun	9164,32
Frais de domicile de secours	5422,37
Traitements du concierge de l'abattoir	600,
id. des Syndics de l'abattoir	50
Entretien de l'immeuble	775,54
Bascule et Placement	400,
Ecole de dessin - allocation communale	1800,

Subside complémentaire pour 1887 et 1888 à l'Ecole moyenne	2000,
Subside à l'Ecole moyenne y compris l'entretien du mobilier classique	3150,
Indemnité à 3 professeurs de cet établissement	450,
1/3 du traitement des professeurs dédoublants	1953,33
Allocation de la ville dans les frais de l'enseignement primaire	12933,32
Distribution des prix aux élèves	1051,17
Intervention de la ville dans le paiement des pensions des veuves et orphelins du personnel enseignant	397,47
Traitements des bibliothécaires	200,
Allocation communale dans les frais de l'école d'adultes	182,91
Allocation communale dans les frais des écoles gardiennes	1631,04
Célébration de fêtes publiques	1873,
Subside aux sociétés de musique	1800,
Intérêts de sommes empruntées par la ville	15000,
Total frs.	112446,71
Total des dépenses extraordinaires	21.162,79
Total des dépenses ordinaires	112 446,71
Total général des dépenses	133 609,50
Total général des recettes	frs. 128 571,93
id. id. des dépenses	133 609,50
Déficit frs.	5 037,57

### Compte de la voirie.

#### Recettes.

Excédent du compte de 1888	1670,32
Pavage de chemins etc. Somme prélevée sur les revenus communaux	550,
Taxe provinciale sur les chiens (1889)	1357,54
Entretien des rues et chemins pavés et non pavés etc.	4161,64
Somme prélevée sur les revenus communaux	
Total frs.	7748,50

#### Dépenses.

Pavage de chemins autres que ceux de grande communication	4532,29
Entretien et réparation de chemins vicinaux	3618,85
Part d'intervention dans le traitement des commissaires voyers	240,04
Entretien des pompes et fontaines	363,
Indemnité pour alignement de rues	203,44
Total frs.	8957,62
Total des recettes	7748,50
Total des dépenses	frs. 8957,62
Déficit frs.	1209,12

#### COURS D'EAU.

#### Recettes.

Montant du rôle des cours d'eau	424,80
Versement d'une cote renseignée comme irrécouvrable en 1889	3,24
Total frs.	428,04

#### Dépenses.

Déficit du compte de 1888	465,10
Curage des rivières et cours d'eau	311,75
Cotes irrécouvrables	61,
Remises accordées au receveur	18,35
Total frs.	856,11
Total des recettes frs.	428,04
Déficit frs.	428,07

5,037.57  
1,209.12  
428.07  
61674.76  
5,037.57  
5,465.64

## SITUATION FINANCIÈRE

Le compte communal de 1890 se liquide donc par un déficit de frs 5434,65. Nous n'en rechercherons pas les causes, nous constatons la situation telle que nous l'avons trouvée au 1<sup>er</sup> janvier 1891.

La 1<sup>re</sup> difficulté que nous suggère cet état des choses, c'est qu'aucune économie n'est réalisable, que nous n'avons aucune perspective de pouvoir faire face à ce déficit d'ici à longtemps au moyen des ressources ordinaires de la ville. Ajoutez-y les engagements contractés par nos prédécesseurs, mais payables sur nos budgets de 1891 et 1892,

1 <sup>o</sup> Achat d'un terrain au Leyde	frs 2700	<i>en 1891</i>
2 <sup>o</sup> Subside supplémentaire à l'église St-Martin	5000	<i>en 1891</i>
3 <sup>o</sup> Appropriation de la nouvelle cure	3000	<i>en 1892</i>

et vous aurez donc, avant de songer à exécuter un travail nouveau, à payer plus de 16000 frs sans ressources nouvelles.

On pourrait nous répondre que la loi du 19 août 1889 a créé un fonds spécial destiné, dit l'art. 1, à augmenter les ressources des communes. C'est-ce que nous lisons dans le rapport annuel de 1889 fait par l'ancienne administration.

« Le collège a pu par une sage économie faire face aux besoins nombreux des divers services de l'administration grâce au subside que le gouvernement a accordé aux communes et qui s'élève pour la ville de Hal à frs 9277. »

Il est à peine nécessaire de faire remarquer que pour notre ville, comme du reste pour le plus grand nombre des villes du pays, cette loi ne fait que lui rendre une partie des ressources qui lui ont été enlevées, il y a sept ans, sous le gouvernement actuel, par la réduction et la suppression des subsides scolaires.

Cette remise d'argent, par l'Etat ne constitue donc en réalité qu'une restitution.

Il suffit, pour s'en convaincre, de citer les subsides de l'Etat et de la province, avant 1884 qui s'élevaient, à frs 22000 tandis que ces allocations ne sont plus actuellement que de 12169,53 frs.

Par contre, nos dépenses relatives à l'enseignement ont suivi une marche rapidement progressive ; notre quote part, dans les frais ordinaires de l'enseignement primaire, qui était avant 1884, de frs 4500 s'élève maintenant à frs 13187,40, et le traitement de nos instituteurs a diminué de frs 4000 environ !

Nous avons aussi, Messieurs, à tenir compte pour la formation de notre budget de 1892 :

1<sup>o</sup> Des augmentations successives des dépenses pour les divers services communaux, augmentations obligatoires impérieusement exigées, police, éclairage, enseignement, locaux communaux, etc.

2<sup>o</sup> De ce que dorénavant, la ville devra verser annuellement une somme de frs 1400 dans la caisse de l'hôpital.

L'excédent du produit de l'abattoir ne pouvant plus être affecté à suppléer à l'insuffisance des ressources de cet établissement charitable.

3<sup>o</sup> De ce que la mise à exécution de l'art. 5 de la loi du 16 mai 1876, sur les pensions des instituteurs communaux grèvera notre budget d'une dépense annuelle nouvelle qui peut s'évaluer pour 1892 à frs 1600 environ.

4<sup>o</sup> De la diminution de la rétribution du directeur du pensionnat de l'école moyenne.

5<sup>o</sup> Et enfin de la diminution peu sensible encore, mais qui peut s'accentuer par la suite, du produit du fonds communal qui était précédemment de frs 48000 n'atteint plus que frs 43976 actuellement.

Nous devons signaler ici les ressources que nous procure la mise en vigueur du règlement sur le colportage et la taxe sur les bals et les orchestrions.

La taxe du colportage mise en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 1891 a produit à la date du 10 décembre 1891 la somme de frs 638,25 à répartir en 332 autorisations délivrées par le commissariat de police.

La taxe sur les bals, tentes et orchestrions a pris cours le 16 août 1891 ; l'administration communale a accordé à la date du 10 décembre courant 126 autorisations dont 59 ont acquitté à la caisse communale la somme de frs 1495 à divisor comme suit :

59 permis pour bals	à 15 fr. = 885 fr.
4 id. tentes	à 15 " = 60 "
22 id. orchestrions	à 25 " = 550 "

Ces augmentations successives de dépenses coïncidant avec la diminution de recettes doivent inévitablement occasionner dans nos finances un état de gêne qu'il est urgent de faire cesser. Dans cette situation, la formation d'un budget, exact, réel ne peut se dresser.

Pour l'année 1892 vous avez à faire face à des dépenses, sans compter les arriérées, que, d'avance vous savez être plus élevées que les sommes dont vous disposez !

Chaque année vos crédits seront dépassés, si vous n'y portez remède.

Pouvons-nous trouver ce remède dans l'augmentation des centimes additionnels ? Le collège n'y verrait qu'une demi mesure ; vu que, par les sommes ainsi obtenues, on ne pourrait faire face qu'à des travaux ordinaires, et remettre, à un temps illimité, l'exécution des travaux importants, urgents, particulièrement l'amélioration notable des chemins, facilitant ainsi l'accès de nos marchés, source de prospérité et de bien-être de notre ville.

Voulez-vous consulter les contribuables ! voulez-vous que, par un référendum ils nous fassent connaître leur volonté ? qu'ils nous disent s'ils approuvent ou désapprouvent l'exécution immédiate des promesses que nous avons faites aux électeurs ?

Il nous reste, Messieurs à mûrir la question. Vous aurez donc à vous prononcer sur les projets qui vous seront soumis et sur le mode à suivre pour en supporter les dépenses.

Nous avons l'honneur de vous proposer la nomination d'une commission chargée d'examiner sur quelles bases il serait équitable d'asseoir de nouveaux impôts ou de contracter un emprunt.

*Fait à Hal, le 11 décembre 1891.*

Par le Collège :

Le Secrétaire, Les Bourgmestre et Echevins,  
**N. Paternot.**                    **L. DeBoeck,**  
                                       **H. Hanssens et Ed. Dewée.**

---

Le rapport annuel de 1891, sera publié en français  
et en flamand.

---